

SEANCE ordinaire du 15 novembre 2024 à 19 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 11 Convocation du 04/11/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Loïc GARNIER, Stéphane GIRARD, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE, excusée
M. Dominique RAVAUT = pouvoir à M. Patrick JURY
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Gérard DURAND

Absent : //

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Maria DRABOWICZ

Délibération n° 042 2024

Convention de fourrière avec la SPA à compter du 1^{er}/01/2025

Une nouvelle convention a été rédigée par la SPA de la Région Creusotine, avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Il est indiqué notamment les engagements des deux parties :

- la SPA de Marmagne s'engage à recevoir =
 - à la fourrière les animaux récupérés en état d'errance ou de divagation sur le territoire de la Commune ;
 - en lieu de dépôt, les animaux récupérés suite à maltraitance, décès ou hospitalisation du propriétaire, accident, etc.

- La Commune s'engage à participer au fonctionnement de la fourrière en versant une redevance annuelle de 1,50 Euro par habitant, et aux éventuels frais liés à la prise en charge des dépôts d'animaux, variables en fonction de la durée de l'animal

Le Conseil Municipal, après lecture de la convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à signer cette nouvelle convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025, renouvelable par tacite reconduction.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

